



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Coût actuel des carburants et les marges des compagnies pétrolières

Question écrite n° 2250

Texte de la question

Mme Lisette Pollet interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur le coût actuel des carburants et les marges des compagnies pétrolières. Le carburant est indispensable pour les Français à bien des égards. Ils s'en servent chaque jour pour aller travailler et pour se déplacer. L'augmentation des prix impacte la vie de tous les citoyens. On a expliqué que cela était l'une des conséquences de la guerre en Ukraine en raison de la réduction de l'offre. Cependant, le cours du pétrole brut même s'il a augmenté, il est impossible de le nier, ne dépasse pas le prix de la crise de 2013. Et pourtant, le prix à la pompe est bien supérieur. Par exemple, au 31 décembre 2013 le prix du pétrole brut est de \$1,38 et atteint 0,68 euros à la pompe ; au 21 septembre 2022 le prix de pétrole brut est de \$1,00 et atteint 0,80 euros à la pompe. Face à ce constat, il apparaît que la différence entre le prix de vente aux consommateurs des carburants usuels et le prix d'achat du pétrole brut, c'est-à-dire la marge brute des compagnies pétrolières, a connu une augmentation d'entre 6 et 15 centimes par litre par rapport à 2013 selon les carburants. À l'heure où l'État se prive d'environ 7,5 milliards d'euros de recettes fiscales sur les carburants pour alléger l'impact de la crise énergétique sur les Français, elle s'interroge sur les raisons de cette augmentation « inexplicable » des marges des compagnies pétrolières, lesquelles connaissent depuis le début de l'année une explosion de leurs profits et demande au Gouvernement des explications.

Données clés

Auteur : [Mme Lisette Pollet](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2250

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4692

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)